



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

LOCALITÉ DE VALCANTON

Aux contribuables de la susdite localité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, QUE :**

Le conseil de la Localité de Valcanton ne pourra tenir sa séance ordinaire prévue le mercredi 14 août 2024.

Cependant, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19), prenez avis que cette séance ordinaire sera tenu le **mercredi 21 août 2024 à 20 h au Carrefour communautaire de Val-Paradis.**

DONNÉ À BEAUCANTON, ce 12^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Christine Garant
Secrétaire-trésorière